

en partant de France et je vous invite à vous y conformer exactement.

Vous ne devez négliger aucun moyen de vous ménager l'amitié des personnes qui ont de l'influence sur l'empereur, et puisque vous pensez qu'il peut être utile d'employer quelques présents pour parvenir à ce but, je vous autorise à disposer annuellement jusqu'à la concurrence de 4,000 francs, tant pour cet objet que pour toutes les autres dépenses que vous seriez dans le cas de faire dans l'intérêt du service. Cette somme vous sera remboursée sur les états que vous en fournirez à mon Ministère, à la fin de chaque trimestre. Je vous ferai observer que vous ne devrez porter sur ces états aucune dépense qui, comme celle de votre loyer et de vos fournitures de bureaux, au sujet desquelles vous me consultez dans votre dépêche du 20 octobre dernier, vous sont propres et restent à votre charge.

J'ai été surpris de l'opinion que vous émettez sur la nécessité de limiter le nombre de nos expéditions pour la Cochinchine. Elle semble, au premier abord, en contradiction avec l'extension que nous désirons donner à nos relations commerciales avec cet empire; je vous engage en conséquence à me soumettre les considérations qui vous ont porté à l'adopter, ainsi que les faits sur lesquels elles s'appuient.

J'ai communiqué aux Ministres des finances et de l'intérieur vos observations sur l'élévation des droits qui pèsent sur les marchandises provenant de la Cochinchine à leur introduction en France.

J'ai lu avec intérêt les nouvelles que vous m'avez transmises sur Manille et Java. Je vous serai obligé de continuer à m'adresser avec exactitude tous les